



# Avis de convocation

## DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de **DYAR AL MANSOUR**, société anonyme au capital social de 530 000 000 DH, dont le siège social est situé à Rabat « 42, avenue Alaouiyye », immatriculée au RC de Rabat sous le n°20646, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 20 juin 2016 à 10 heures, au Siège Social de la société, à l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR :

1. Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
2. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015 ;
3. Approbation des comptes de l'exercice 2015 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 et suivants de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi 78/12 relatives aux sociétés anonymes, et approbation des conventions réglementées ;
6. Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration et décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mandat au titre de l'exercice 2015 ;
7. Renouvellement de mandat des Administrateurs ;
8. Démission et cooptation d'Administrateurs ;
9. Recomposition du Conseil d'Administration ;
10. Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.

Chaque actionnaire a le droit d'assister à l'Assemblée Générale sur simple justification de son identité dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits au registre des actions nominatives à son nom depuis cinq (5) jours au moins avant la date de la réunion.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, un descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Le texte du projet de résolutions, ci-après, a été agréé par le Conseil d'Administration.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

### PROJET DE TEXTE DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### Société Dyar Al Mansour

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie les modalités de convocation qui lui ont été faites. Elle donne décharge au Conseil d'Administration et à son Président pour toutes formalités accomplies à cette fin.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, approuve sans restriction ni réserve ces rapports.

Les comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports font apparaître un bénéfice net de 27.154.588,30 DH et un total de capitaux propres de 665.953.716,97 DH.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat distribuable, qui s'élève à 123.378.534,60 DH au 31 décembre 2015 comme suit :

Résultat net de l'exercice	27.154.588,30 DH
Réserve légale	1.357.729,42 DH
Résultat net distribuable de l'exercice	25.796.858,88 DH
Report à nouveau des exercices précédents	97.581.675,72 DH
Bénéfice distribuable	123.378.534,60 DH
Dividendes	-
Solde du compte report à nouveau	123.378.534,60 DH

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendue lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, conformément à 56 et suivants de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi 78/12 relatives aux sociétés anonymes, décide d'approuver le contenu dudit rapport.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur fonction pour l'exercice 2015.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat de Monsieur Mohammed Amine BENHALIMA, en qualité d'Administrateur de la Société, et décide de ne pas le renouveler, suite à sa demande. Les membres de l'Assemblée Générale le remercient pour sa contribution et son implication tout au long de l'exercice de son mandat.

L'Assemblée Générale prend acte, également, de la fin du mandat de Monsieur Omar LAHLOU, en qualité d'Administrateur de la Société, et décide de le renouveler pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'Exercice 2021.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Rachid BENCHAAOUN de sa fonction d'administrateur et le remercie pour les efforts déployés dans l'accomplissement de sa tâche.

L'Assemblée Générale coopte, en son lieu et place, Monsieur Samir ALAMI KALAM. Son mandat prendra fin à l'expiration de celui de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

#### HUITIEME RESOLUTION

Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit :

Administrateurs	Expiration mandat à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de :
M. Abdelatif HADJ HAMOU	L'Exercice 2018
COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE	L'Exercice 2020
M. Omar LAHLOU	L'Exercice 2021
M. Mohamed HAFNAOUI	L'Exercice 2018
M. Samir ALAMI KALAM	L'Exercice 2020

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'établir tous les dépôts et publications au besoin.

**Deloitte.**

Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerktouni  
20 000 Casablanca

**COOPERS AUDIT**

Coopers Audit Maroc  
83, Avenue Hassan II  
20 100 Casablanca

DYAR AL MANSOUR S.A.

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société DYAR AL MANSOUR S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 665 953 717 dont un bénéfice net de MAD 27 154 588.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse, cités au deuxième paragraphe de ce rapport, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société DYAR AL MANSOUR S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, et à l'issue des autres vérifications prévues par la loi, nous portons à votre connaissance que des conventions réglementées décrites dans notre rapport spécial n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Casablanca, le 16 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Ahmed BENABDELKHALEK  
Associé

Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerktouni  
20 000 CASABLANCA  
Tél : 05 22 40 25/26/34/81  
Fax : 05 22 22 40 78

Coopers Audit Maroc

COOPERS AUDIT MAROC  
ASSOCIÉS & SOCIÉTÉS  
Bureau: 83, Avenue Hassan II  
CASA-BLANCA  
Tel: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 22 47 34

**Dyar Al Mansour - S.A.** à Conseil d'Administration  
42 Avenue Alaouiyye, Rabat  
Tél. : 05 37 21 69 69 - Fax : 05 37 20 48 98  
[www.dyarlalmansour.ma](http://www.dyarlalmansour.ma)

Capital Social : 530 000 000 DH - I.C.E. : 001431522000011  
R.C. Rabat n°20 646 - Patente : 251 12 556 - I.F. : 033 00 602

